



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

n° 2024 – 35

ADHESION A L'ASSOCIATION EDUC'ALPES

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 14 novembre 2024 à 14h30 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn Hars, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu l'avis favorable du Bureau du Conseil d'administration émis le 14 octobre 2024,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'adhésion du Parc national à l'association Educ'alpes, pour un montant estimé de 100€ pour l'année 2025.

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 14 novembre 2024,

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn Hars


**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE